



CDAS du 27 février 2012

Budget

Motion de la CGT FINANCES MOSELLE

Les 25.000 suppressions d'emplois dans notre ministère depuis 10 ans et le gel des salaires depuis 2 ans compromettent non seulement les conditions de vie au travail des agents mais également leur vie personnelle et leur bien être au quotidien.

Dans ce contexte de restriction budgétaire, l'action sociale devrait apporter aux agents un nouveau souffle et leur permettre, ainsi qu'à leurs familles, un mieux vivre dans tous les domaines d'intervention.

Toutefois, nous constatons que le budget dévolu à l'action sociale n'est pas à la hauteur ni des ambitions affichées des Ministres ni des attentes de la CGT.

- parce que la réserve de précaution a été portée de 5 à 6 %, ce qui représente près de 9 millions d'euros confisqués aux agents
- parce que se rajoutent les prévisions de gel « Etat exemplaire » et « Insertion handicapés » soit près de 300 000 euros dont on ne sait d'ailleurs pas très bien à quoi cela correspond
- parce que le coût des détachements des personnels des associations socio-culturelles est pris en charge par le budget de l'action sociale, sans aucun abondement
- parce que le financement des nouvelles prestations (prêt étude, prêt sinistre) se fera au détriment des prestations déjà existantes
- parce que vous diminuez les moyens en personnels de 15 ETPT

Contrairement à vos affirmations les budgets d'action sociale ne sont pas maintenus.

Nous constatons une baisse des crédits sur tous les postes sauf les aides et secours, pour répondre aux besoins des agents.

Serait-ce une prise de conscience de la direction des difficultés que rencontrent les agents, ou tout simplement parce qu'il est moins onéreux de "dépanner" les agents en difficulté que d'augmenter les salaires ?

C'est pourquoi, et malgré une augmentation sensible du budget 2012, en raison de l'arrivée de nos collègues de l'Insée, la CGT Finances Publiques de la Moselle votera contre la proposition de Budget 2012 de l'Action Sociale de la Moselle, car celle-ci n'est pas suffisante pour satisfaire les besoins des agents.